Expertea Audit

Association Cosmed

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Cosmed
Bât B – Les Ocres de l'Arbois
495, rue René Descartes – 13100 Aix-En-Provence
Ce rapport contient 21 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 50.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@expertea.fr

Expertea Audit

Association Cosmed

Siège social : Bât B – Les Ocres de l'Arbois – 495, rue René Descartes – 13100 Aix-en- Provence
Fonds associatifs sans droits de reprise : 28 966 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Cosmed à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification de nos appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment ceux applicables aux créances clients comptabilisées à la clôture et détaillées dans la note « Etat des créances » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les évaluations des provisions pour factures à émettre et produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 4 juin 2021

Expertea Audit



Géraud BARACH
Associé

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros - Avec comptes substitués — Edité le 17/05/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	188 464	177 576	10 889	0,39	4 559	0,20
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	34 577		34 577	1,23		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	91 940	53 473	38 468	1,37	24 214	1,07
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 014 500		1 014 500	36,02	1 000 000	44,07
Prêts						
Autres immobilisations financières	18 572		18 572	0,66	17 688	0,78
TOTAL (I)	***1 348 053***	***231 048***	***1 117 004***	39,66	***1 046 462***	46,11
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	29 880		29 880	1,06	20 875	0,92
Créances usagers et comptes rattachés	826 492		826 492	29,35	674 016	29,70
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	27		27	0,00	2 281	0,10
. Etat, impôts sur les bénéfices					87 551	3,86
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 509		17 509	0,62	6 122	0,27
. Autres	22 500		22 500	0,80	63 210	2,79
Valeurs mobilières de placement	204 897		204 897	7,28	203 481	8,97
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	516 377		516 377	18,34	96 569	4,26
Charges constatées d'avance	81 603		81 603	2,90	68 684	3,03
TOTAL (II)	**1 699 284**		**1 699 284**	60,34	**1 222 789**	53,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***3 047 337***	***231 048***	***2 816 289***	100,00	***2 269 251***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	28 966	1,03	28 966	1,28
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 076 709	38,23	914 957	40,32
Résultat de l'exercice	387 473	13,76	161 752	7,13
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***1 493 148***	53,02	***1 105 675***	48,72
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	5 000	0,18		
TOTAL(III)	***5 000***	0,18		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			5 215	0,23
Fournisseurs et comptes rattachés	95 116	3,38	61 654	2,72
Autres	337 049	11,97	248 946	10,97
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	885 976	31,46	847 760	37,36
TOTAL(IV)	***1 318 141***	46,80	***1 163 576***	51,28
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**2 816 289**	100,00	***2 269 251***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	1 292 728		1 292 728	100,00	1 279 540	100,00	13 188	1,03
Montants nets produits d'expl.	***1 292 728***		***1 292 728***	100,00	***1 279 540***	100,00	***13 188***	1,03
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			51 000	3,95	6 000	0,47	45 000	750,00
Cotisations			603 050	46,65	544 551	42,56	58 499	10,74
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			76	0,01	121	0,01	-45	-37,18
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			152	0,01	106	0,01	46	43,40
Sous-total des autres produits d'exploitation			***654 278***	50,61	***550 777***	43,04	***103 501***	18,79
Total des produits d'exploitation (I)			***1 947 006***	150,61	***1 830 317***	143,04	***116 689***	6,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			15 916	1,23	13 188	1,03	2 728	20,69
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***15 916***	1,23	***13 188***	1,03	***2 728***	20,69
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					540	0,04	-540	-100,00
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)					***540***	0,04	***-540***	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 962 922***	151,84	***1 844 045***	144,12	***118 877***	6,45
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 962 922***	151,84	***1 844 045***	144,12	***118 877***	6,45
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			70 633	5,46	90 135	7,04	-19 502	-21,63
Services extérieurs			250 734	19,40	301 886	23,59	-51 152	-16,93
Autres services extérieurs			422 216	32,66	518 790	40,55	-96 574	-18,61
Impôts, taxes et versements assimilés			19 052	1,47	10 118	0,79	8 934	88,30
Salaires et traitements			465 297	35,99	495 466	38,72	-30 169	-6,08
Charges sociales			172 952	13,38	183 194	14,32	-10 242	-5,58
Autres charges de personnel			36 994	2,86	35 559	2,78	1 435	4,04
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	14 025	1,08	13 707	1,07	318	2,32
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 000	0,39			5 000	N/S
Autres charges	41	0,00	629	0,05	-588	-93,47
Total des charges d'exploitation (I)	***1 456 945***	112,70	***1 649 486***	128,91	***-192 541***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			35	0,00	-35	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			***35***	0,00	***-35***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	118 504	9,17	32 773	2,56	85 731	261,59
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 575 449***	121,87	***1 682 294***	131,48	***-106 845***	-6,34
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***387 473***	29,97	***161 752***	12,64	***225 721***	139,55
TOTAL GENERAL	***1 962 922***	151,84	***1 844 045***	144,12	***118 877***	6,45

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe Association COSMED

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 2 816 288,68 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 387 472,77 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles :

L'actif incorporel est constitué des frais de développement d'un logiciel spécifique, destiné à traiter les CVL (certificats de vente libre). Le développement de ce logiciel a été entièrement sous-traité et mis en service courant 2015.
L'actif incorporel est également constitué des frais de développement d'un logiciel de veille réglementaire, qui a entièrement été sous-traité et mis en service le 1er septembre 2015.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

- Il a été porté en fonds dédiés une subvention reçue de 5000€ non encore consommée conformément au nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC. Les exercices précédents ces sommes étaient portées en produits constatés d'avance.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	179 464	43 577		223 041
Immobilisations corporelles	66 333	25 608		91 940
Immobilisations financières	1 017 688	15 384		1 033 072
TOTAL	1 263 485	84 569		1 348 053

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	174 905	2 671		177 576
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	8 375 33 744	1 337 10 017		9 712 43 761
TOTAL III	42 118	11 354		53 473
TOTAL GENERAL (I+II+III)	217 023	14 025		231 048

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immos financières	18 572		18 572
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	826 492	826 492	
Autres créances	40 036	40 036	
Charges constatées d'avance	81 603	81 603	
TOTAL	**966 703**	**948 131**	**18 572**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	51 385
Subventions/financements	22 500
Autres produits à recevoir	
TOTAL	73 885

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	28 966				28 966
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	914 957	161 752			1 076 709
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	161 752		387 473	161 752	387 473
Dont générosité du public					
Situation nette	**1 105 675**	**161 752**	**387 473**	**161 752**	**1 493 148**
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**1 105 675**				**1 493 148**
TOTAL dont générosité du public					

L'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2009 a décidé d'affecter la totalité du fond dédié (l'objet de ce dernier étant devenu obsolète) en fonds associatif soit la somme de 28 966€. À ce jour, aucun autre mouvement n'a été enregistré dans ce compte. En conséquence, le fonds associatif se porte à la clôture de cet exercice à 28 966€.

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public		5 000				5 000	
TOTAL		5 000				5 000	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	95 116	95 116		
Dettes fiscales et sociales	336 678	336 678		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	371	371		
Produits constatés d'avance	885 976	885 976		
TOTAL	1 318 141	1 318 141		

Le détail des produits constatés d'avance est précisé ci-dessous :
- cotisations adhérents pour 599 643 €
- abonnement aux prestations de veille réglementaire pour 281 934 €
- groupement d'achats 4 250 €
- manifestation 150€

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	22 593
Dettes fiscales et sociales	101 545
Autres dettes	
TOTAL	124 138

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

L'association COSMED a perçu sur l'exercice une subvention de 5K€ du plan de soutien Grand Avignon dans le cadre du projet "Organisation de l'édition 2020". Cet événement a été reporté du fait de la crise sanitaire. Cette somme a donc été portée en fonds dédiés.

Subventions de fonctionnement

L'association COSMED a perçu sur l'exercice 2020 les subventions de fonctionnement suivantes :

- une subvention de 63 210¬ de la région Occitanie pour l'exercice 2019 qui avait déjà été enregistrée en comptabilité en subvention à recevoir sur l'exercice 2019.

- 50% de la subvention de fonctionnement de l'exercice 2020 de la région Occitanie, soit 22 500€. Les dépenses ayant été entièrement engagées sur l'exercice 2020, il a été porté en subvention à recevoir les 50% restants.

Ces deux subventions sont enregistrées en résultat d'exploitation.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	**1 292 728**
Dont veille réglementaire	687 506
Dont manifestations nationales	184 857
Dont Prestation formation	148 779
Dont certificat de vente libre	113 611
Dont participation groupement d'achat	68 042
Dont consortium	64 000
Dont manifestations antennes	10 560
Dont Guides Pratiques	2 135
Dont Divers, autres...	13 238
TOTAL	**1 292 728**

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 195 006
Etranger	97 722
TOTAL	**1 292 728**

Conformément à la règlementation en vigueur, les cotisations des adhérents sont enregistrées en autres produits d'exploitation (et non en chiffre d'affaires). Le montant des cotisations afférentes à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi porté en autres produits s'est élevé à 603 050 €.

Ventilation de l'IS

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	490 061	114 776	375 285
Résultat financier	15 916	3 728	12 188
Résultat exceptionnel			
TOTAL	***505 977***	***118 504***	***387 473***

Rémunérations des dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération.

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	9	
Non cadres	3	
TOTAL	12	0

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8500 E.